

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE"

FORMULE E

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE—Montreal
Comté de..... Municipalité civile de Montreal
(Comté municipal) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX
2. Nom et prénoms Armand Belair
3. Occupation Bouvier
4. Célibataire, veuf ou divorcé Célibataire
5. Âge 25
6. Religion Catholique
7. Résidence 2762 Rouen
(Domicile habituel)
8. Lieu de naissance P.Q.
(Province ou pays)
9. Lieu de naissance de son père P.Q.
(Province ou pays)
10. L'époux sait-il lire? Oui
11. L'époux sait-il écrire? Oui

ÉPOUSE
12. Nom et prénoms Yvette Laroux
13. Occupation Bouvier
14. Célibataire, veuve ou divorcée Célibataire
15. Âge 20
16. Religion Catholique
17. Résidence 4617 Cartier
(Domicile habituel)
18. Lieu de naissance P.Q.
(Province ou pays)
19. Lieu de naissance de son père P.Q.
(Province ou pays)
20. L'épouse sait-elle lire? Oui
21. L'épouse sait-elle écrire? Oui

22. Date du mariage 13 Janvier 19 39 23. Par licence ou par bans bans
(jour) (mois) (année)

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—
(a) Nom de la paroisse ou église St Pierre Claver (b) Municipalité civile de Montreal
(c) Date 26 décembre 19 39 (d) Comté (municipal) Montreal
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil Rev. Joseph Riopelle
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait.....
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici.....

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

132020

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDÉLÉBILE. CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement.

Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.